

Avis de vacance  Ville de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux Quotité : Temps plein Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum</i> <i>(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> <i>n° de DV au CDG:</i> <i>date DV:</i>	Date de création 20/11/2020 Date de mise à jour Note de service n°2020/84 EL/MN/ED/
Filière : Technique Catégorie : B	Délai de dépôt des candidatures Jeudi 31 décembre 2020	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES AFFAIRES CULTURELLES AFFECTATION : Saint-Martin-d'Hères en scène		
Régisseur Lumière		

1. Contexte

La ville de Saint Martin d'Hères, ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité et ancré dans la proximité avec les usagers, recrute un(e) régisseur lumière au sein du service Saint-Martin-d'Hères en scène.

2. Missions du service

Le service a pour missions d'accueillir des manifestations culturelles et festives et d'intervenir sur le territoire Martinérois pour des événements nécessitant les compétences des techniciens du spectacle.

Le planning des manifestations prévues à **L'heure bleue** et à **l'Espace culturel René Proby (ECRP)** s'organise sur la base de trois axes prioritaires : la programmation culturelle, les activités municipales et les demandes associatives.

3. Activités du poste

Sous l'autorité du régisseur général de L'heure bleue, le régisseur lumière assure les missions suivantes :

Conduite des études techniques liées à la lumière, préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un événement, et mise en œuvre :

- Analyse des demandes et des besoins des organisateurs et des artistes.
- Traduction de la faisabilité de l'installation électrique en lieu et place.
- Détermination des conditions de mise en œuvre du matériel
- Suivi des fiches techniques relatives aux divers spectacles.
- Concevoir un plan d'implantation.

La régie lumière des spectacles :

- Garant et maîtrise de la bonne méthodologie en matière d'éclairage à L'heure bleue et à l'Espace culturel René Proby.
- Capacité à définir une scénographie adaptée aux exigences des artistes et organisateurs, en respectant le cadre budgétaire prévu.
- Participation au montage / démontage du matériel de lumière.
- Activité de régie lumière pendant les spectacles, les manifestations ville, les manifestations associatives.

Planification et organisation des installations lumières nécessaires :

- Prévion et gestion des contraintes techniques liées au dispositif scénique par rapport à l'éclairage.
- Recherche et coordination des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes, et aux fiches techniques des spectacles.
- Préparation du matériel, contrôle de son fonctionnement, réglages
- Lecture des plans de feux et fiches techniques en lien avec le matériel lumière
- Mise en œuvre du matériel d'éclairage (projecteurs traditionnels ou automatiques) ou d'alimentation électrique .
- Vérification de la qualité technique, voire artistique, de la lumière et mise en place des réglages nécessaires.
- Mise en conformité du matériel en cas de dysfonctionnement.

Mise en place des différentes configurations techniques de L'heure bleue et de l'Espace culturel René Proby – polyvalence :

- Monter les gradins et installer la fosse, contrôler des praticables, et les différentes scènes.
- Polyvalence technique dans l'installation et les configurations des salles : installation du mobilier festif
- Participer aux réglages lumière, au montage / démontage du cadre de scène, tapis de danse, pendrillons

Encadrement des techniciens intermittents du spectacle :

- Superviser des intermittents, organiser et répartir des tâches, contrôler des installations assurées par leurs soins

Gestion de la sécurité technique du spectacle ou de l'événement

- Alerter la hiérarchie sur les risques techniques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle.
- Vérifier les installations liées à l'éclairage ainsi que leurs conformités

Relations avec le public

- Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu
- Veiller au confort d'écoute et de vision du public
- Appliquer des consignes de sécurité et d'évacuation

Gestion des matériels et des équipements L'heure bleue et Espace culturel René Proby :

- Définir les besoins en matériels ou équipements liés l'éclairage.
- Veiller au stock de consommables nécessaires pour la lumière
- Participer à la maintenance du matériel technique et à la petite maintenance des bâtiments

Pour des raisons organisationnelles et de gestion du temps de travail, l'ensemble des régisseurs du service L'heure bleue / Espace culturel René Proby peuvent être désignés (après validation de la hiérarchie) comme régisseur principal pour des manifestations ayant lieu à L'heure bleue, l'Espace culturel René Proby ou sur le territoire martinénois.

Dans ce cas, lorsque le régisseur lumière est désigné comme « régisseur principal » d'une manifestation, il doit :

- Etre considéré comme l'interlocuteur référent chargé du suivi de la manifestation, en lien avec l'organisateur
- Transmettre les instructions aux régisseurs et intermittents
- Coordonner la mise en œuvre technique du spectacle
- Assurer le lien avec l'agent de sécurité incendie (SSIAP1)
- Avoir une vision globale de la manifestation (accueil public, sécurité, mise à disposition des badges, convention de mise à disposition des locaux, ...)
- Faire le lien avec le pôle administratif du service Équipements culturels et Prestations Matériels

4. Profil recherché

Connaissances

- Le monde du spectacle, les techniques scéniques
- Fonctionnement de la collectivité : organisation, missions, circuits et procédures administratives, services municipaux et les partenaires de la ville
- Règles de sécurité : électricité, incendie, consignes de sécurité, accroches et levage, règles de travail en hauteur et habilitations
- Maîtrise des savoirs techniques en électricité et électrotechnique, électronique
- Connaissance indispensable des pupitres lumières : GRAND MA LIGHT 2 et MENTOR (ADB)
- Bonne maîtrise des outils informatiques : Open Office (Writer, Calc), internet, Corel Designer,
- Savoir chercher l'information et la mettre en application
- Savoir identifier les différentes composantes d'un problème en vue de la recherche de solutions

Qualité

- Être autonome, ponctuel, rigoureux et méthodique
- Établir une relation de confiance avec ses interlocuteurs
- Esprit d'équipe et qualités relationnelles
- Être disponible dans les périodes de pointe
- Anticiper, prendre les initiatives et réagir dans la gestion des accueils
- Sens du service public, de l'accueil, éthique professionnelle, respect des obligations de discrétion et de confidentialité
- Adaptabilité au changement en terme de moyens, de fonctionnement, et d'équipe

5. Conditions

Conditions d'exercice	Conditions d'exercice particulière
Permis B	L'agent peut être amené à travailler les soirs, les week-end et jours fériés et en fonction des horaires des spectacles. Rythme de travail soutenu : le travail doit être effectué rapidement pour s'adapter aux rythmes de la réalisation. L'emploi requiert une forte autonomie dans la conduite des activités et induit une importante responsabilité dans l'estimation des risques afin de garantir la sécurité maximum des activités.
Habilitations	Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités
Habilitation électrique Formation appréciée : Accrochage et levage / Autorisation de conduite d'une nacelle type 1A	• Recrutement par voie statutaire (fonctionnaire titulaire ou lauréat de concours), possibilité d'accès direct en catégorie C sur la filière technique. Possibilité de recrutement de contractuel sur la base de l'article 3/2 ou de l'article 3/3/2 de la loi du 26 janvier 1984
	Conditions de rémunération
	• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux en fonction ou les agents non titulaires dans le cadre de l'article 3/3/2 de la loi du 26 janvier 1984, les lauréats du concours voudront bien faire acte de candidature, **(lettre de motivation + CV obligatoire)** à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)

Le Directeur Général des Services

